

|  |
| --- |
| Principaux résultats du Conseil**Compétitivité industrielle**Le Conseil a adopté des conclusions portant sur le **rôle des PME** et le travail de préparation pour l'établissement d'une feuille de route traitant des défis et opportunités pour l'industrie européenne. Une attention particulière a été accordée à l'industrie du **tourisme**, via l'adoption de conclusions et l'accord intervenu sur une orientation générale pour la révision de la **directive sur les voyages à forfait.**À l'issue de la session, la ministre italienne du développement économique, **Federica Guidi,** a fait les observations suivantes:"Lors de ce dernier Conseil "Compétitivité" de la présidence italienne, nous avons voulu nous consacrer essentiellement à la croissance et à l'emploi. Ce n'est pas un hasard si, pendant le déjeuner, nous avons discuté du plan d'investissement de M. Juncker et des instruments dont disposent les États membres pour stimuler la croissance et l'emploi. Nous devons poursuivre sur cette lancée, avec force et conviction. Nous pensons aussi qu'en renforçant la gouvernance du Conseil "Compétitivité" - ce à quoi la présidence italienne s'est employée avec détermination - , on pourra redynamiser la politique industrielle qui se fonde sur le vivier de compétences traditionnelles de l'UE, tout en s'attachant à l'innovation, à la recherche et à la qualité de vie".**Renforcer le marché intérieur**Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les priorités à se donner pour renforcer le marché intérieur et il a adopté des conclusions sur trois sujets essentiels: le programme pour une **réglementation intelligente**, la stratégie pour la **gestion des risques en matière douanière** pour faciliter le commerce et la protection des **droits de propriété intellectuelle.**"La présidence italienne a fortement mis l'accent sur la revitalisation du marché unique, dans toutes ses dimensions, forte du constat qu'il faut fortement le relancer si nous voulons pouvoir soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui, grâce à l'adoption des conclusions du Conseil sur la **réglementation intelligente**, le message est clair: il faut que l'UE se dote de réglementations plus claires et plus efficaces, que la législation de l'UE devienne plus compréhensible et plus conviviale pour les citoyens et les entreprises et que la charge globale que la réglementation de l'UE fait peser sur les PME et les micro-entreprises diminue. Le Conseil s'est aussi intéressé à la protection des **droits de propriété intellectuelle,** qui est un facteur déterminant pour l'économie. Le Conseil a la ferme volonté de lutter contre les violations des droits de propriété intellectuelle et a encouragé la Commission à envisager toutes les solutions possibles pour faire en sorte qu'ils soient respectés", a indiqué **Sandro Gozi,** le Secrétaire d'État aux affaires européennes.Le Conseil a également confirmé des orientations générales relatives à la modernisation des exigences en matière de sécurité concernant les **équipements de protection individuelle** et les **installations à câbles**.**Recherche et innovation - politique spatiale**Les ministres ont eu un débat sur le rôle de **la science avec et pour la société**.Ils ont approuvé des conclusions sur trois sujets liés entre eux: les progrès de la mise en œuvre de **l'espace européen de la recherche**; les réformes, conditions et ressources qui contribueront à renforcer la compétitivité européenne **avec pour nouvelles sources de croissance l'innovation et la recherche**, et la promotion du **partenariat euro-méditerranéen** en matière de recherche et d'innovation.À l'issue d'un débat sur la **compétitivité du secteur spatial**, le Conseil a adopté des conclusions sur les orientations et défis à relever pour soutenir la renaissance du secteur spatial européen.**Stefania Gianinni**, la ministre italienne de l'enseignement, des universités et de la recherche, a fait la déclaration suivante:"Pour préserver et accroître la compétitivité de l'Europe sur les marchés mondiaux, la première priorité est de faire fonctionner l'espace européen de la recherche - le "marché intérieur" du troisième millénaire - dans lequel des chercheurs de talent pourront développer des programmes communs à différents pays, fondés sur des stratégies de recherche qui auront enfin été alignées. La présidence italienne a mis en avant le secteur spatial, qui constitue un exemple concret d'alignement réussi des stratégies nationales. C'est dans cette même perspective que nous avons aussi attiré l'attention sur l'espace euro-méditerranéen via une initiative pour un programme conjoint de recherche et d'innovation dans les secteurs des systèmes alimentaires et des ressources en eau." |

SOMMAIRE1

PARTICIPANTS Error! Bookmark not defined.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR 8

Priorités pour le renforcement du marché unique 8

Le programme pour une réglementation intelligente 9

Gestion des risques en matière douanière 9

INDUSTRIE 10

Compétitivité industrielle: programme pour la croissance et l'emploi 10

Secteur du tourisme 10

* Contribution du patrimoine culturel européen au tourisme 10
* Directive relative aux voyages à forfait 11

Équipements de protection individuelle: nouvelles exigences en matière de sécurité 11

Installations à câbles: nouvelles exigences en matière de sécurité 12

RECHERCHE et INNOVATION 13

La science avec et pour la société 13

Progrès accomplis dans la réalisation de l'Espace européen de la recherche 14

La recherche et l'innovation comme sources de croissance renouvelée 15

Coopération euro-méditerranéenne en matière de recherche et d'innovation 15

POLITIQUE SPATIALE 16

Soutenir la renaissance du secteur spatial européen 16

Exploration spatiale 16

DIVERS 17

* Un plan d'investissement pour l'Europe 17
* Paquet "Sécurité des produits et surveillance du marché" 17
* Initiative Blue Med 17
* Programme spatial Copernicus 18
* Résultats du Conseil de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel 18
* Programme de travail de la future présidence lettone 18

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

* Faire respecter les droits de propriété intellectuelle 19

POLITIQUE COMMERCIALE

* Régimes commerciaux préférentiels - rapport de la Cour des comptes 19

RECHERCHE

* UE-Suisse - accord de coopération scientifique et technologique 19

ENVIRONNEMENT

* Directive sur la qualité des carburants - méthodes de calcul et exigences en matière de rapports 20

TRANSPORTS

* Transport routier commercial - classification des infractions graves 20
* Accord Interbus: transport international de voyageurs 20

PÊCHE

* Efficacité du soutien apporté par le Fonds européen pour la pêche 21

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Kris PEETERS Vice-Premier ministre et ministre de l'emploi, de l'économie et des consommateurs, chargé du commerce extérieur

M. Olivier BELLE Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M. Bojidar LOUKARSKY Ministre de l'économie

M. Kostadin KOSTADINOV Vice-ministre de l'éducation et des sciences

République tchèque:

M.Vladimír BÄRTL Vice-ministre de l'industrie et du commerce

M. Arnošt MARKS Vice-ministre chargé des sciences, de la recherche et de l'innovation

Danemark:

M. Michael DITHMER Secrétaire d'État, ministère des entreprises et de la croissance

M. Uffe TOUDAL PEDERSEN Secrétaire d'État, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Allemagne:

Mme Johanna WANKA Ministre fédéral de l'éducation et de la recherche

M. Rainer BAAKE Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de l'énergie

M. Ulrich KELBER Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la justice et de la protection des consommateurs

Estonie:

M. Clyde KULL Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Richard BRUTON Ministre du travail, des entreprises et de l'innovation

M. Damien ENGLISH Ministre délégué auprès du ministre de l'éducation et de la formation et du ministre du travail, des entreprises et de l'innovation, chargé de la formation, de la recherche et de l'innovation

Grèce:

M. Alexandros DERMENTZOPOULOS Secrétaire d'État à l'éducation et aux cultes

M. Christos VASILAKOS Ministre de l'éducation et des cultes

 Secrétaire général à la recherche et à la technologie

M. Andreas PAPASTAVROU Représentant permanent adjoint

Espagne:

Mme Carmen VELA OLMO Secrétaire d'État à la recherche, au développement et à l'innovation

Mme Begoña CRISTETO Secrétaire générale chargée de l'industrie et des petites et moyennes entreprises

M. José Pascual MARCO MARTINEZ Représentant permanent adjoint

France:

M. Alexis DUTERTRE Représentant permanent adjoint

Croatie:

M. Roko ANDRIČEVIĆ Vice-ministre des sciences, de l'éducation et des sports

M. Dražen PROS Vice-ministre de l'entreprise et de l'artisanat

Italie:

Mme Stefania GIANNINI Ministre de l'enseignement, des universités et de la recherche

Mme Federica GUIDI Ministre du développement économique

M. Sandro GOZI Secrétaire d'État à la présidence du Conseil des ministres, chargé des affaires européennes

Chypre:

Mme Maria HADJITHEODOSIOU Représentant permanent adjoint

Lettonie:

Mme Dana REIZNIECE-OZOLA Ministre de l'économie

Mme Mārīte SEILE Ministre de l'éducation et des sciences

Lituanie:

M. Dainius PAVALKIS Ministre de l'éducation et des sciences

M. Evaldas GUSTAS Ministre de l'économie

Luxembourg:

M. Etienne SCHNEIDER Vice-Premier ministre, ministre de l'économie, ministre de la sécurité intérieure, ministre de la défense

M. Marc HANSEN Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche

Hongrie:

M. Béla GLATTFELDER Ministre délégué chargé de la réglementation économique, ministère de l'économie nationale

M. Barna BERKE Ministre délégué chargé de la coopération judiciaire européenne et internationale, ministère de la justice

M. József PÁLINKAS Secrétaire d'État à la recherche, au développement et à l'innovation

Malte:

M. Neil KERR Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Sander DEKKER Secrétaire d'État à l'enseignement, à la culture et aux sciences

M. Wepke KINGMA Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Harald MAHRER Secrétaire d'État au ministère fédéral des sciences, de la recherche et de l'économie

M. Gregor SCHUSTERSCHITZ Représentant permanent adjoint

Pologne:

Mme Lena KOLARSKA-BOBIŃSKA Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur

M. Andrzej DYCHA Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. António PIRES DE LIMA Ministre de l'économie

M. Nuno CRATO Ministre de l'éducation et des sciences

Roumanie:

M. Constantin NIȚĂ Ministre de l'économie

M. Tudor PRISECARU Secrétaire d'État au ministère de l'économie

Slovénie:

M. Janko BURGAR Secrétaire d'État, ministère du développement économique et de la technologie

M. Peter MAČEK Secrétaire d'État au ministère de l'éducation, de la science, de la recherche et des sports

Slovaquie:

M. Juraj DRAXLER Ministre de l'éducation, des sciences, de la recherche et des sports

M. Alexander MICOVČIN Représentant permanent adjoint

Finlande:

M. Lauri IHALAINEN Ministre du travail

Suède:

Mme Helene HELLMARK KNUTSSON Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

M. Oscar STENSTRÖM Secrétaire d'État auprès du ministre de l'industrie et de l'innovation

Royaume-Uni:

Mme Lucy NEVILLE-ROLFE Secrétaire d'État chargée des entreprises, de l'innovation et des compétences et ministre adjointe chargée de la propriété intellectuelle

Mme Shan MORGAN Représentant permanent adjoint

Commission:

M. Jyrki KATAINEN Vice-président

Mme Elżbieta BIEŃKOWSKA Membre

M. Carlos MOEDAS Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

MARCHÉ INTÉRIEUR

Priorités pour le renforcement du marché unique

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur les priorités à traiter pour renforcer le marché unique.

Parmi les mesures à prendre en priorité pour continuer de développer le marché unique et poursuivre l'intégration économique de l'Europe, les ministres se sont intéressés à celles qui présentent un haut potentiel pour créer de la croissance, dont:

* achever le marché unique dans des secteurs tels que l'énergie, les transports et les technologies numériques, ce qui offrira de réels avantages, encouragera les partenariats public-privé et attirera de nouveaux investissements;
* mettre effectivement en œuvre la directive sur les services;
* continuer à utiliser et à appliquer le principe de la reconnaissance mutuelle;
* réduire la charge réglementaire;
* bien évaluer les mesures afin de les aligner sur le principe "Penser aux PME d'abord" pour créer un environnement favorable aux PME;
* faciliter le commerce transfrontière en ligne; et
* promouvoir la passation de marchés en ligne.

Toutes les délégations ont salué l'engagement de la Commission de présenter en 2015 une stratégie renouvelée sur les services, qui recensera les obstacles les plus importants au bon fonctionnement du marché unique.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté des conclusions sur deux aspects très importants pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur: la réglementation intelligente et la gestion des risques en matière douanière:

Le programme pour une réglementation intelligente

Les conclusions abordent un certain nombre de questions qui contribueront à ce que la réglementation de l'UE soit transparente et simple et soit mise en place à moindre coût, et aussi à ce qu'elle contribue à stimuler la compétitivité, la croissance et l'emploi, compte tenu de la nécessité de protéger les consommateurs, la santé, l'environnement et les travailleurs.

Dans le cadre du programme [REFIT](http://ec.europa.eu/smart-regulation/refit/index_fr.htm) pour une meilleure réglementation, la Commission a proposé un certain nombre d'initiatives nouvelles en matière de simplification et de réduction de la charge administrative. Cela comprend l'abrogation de textes existants et le retrait de propositions en suspens dans la procédure législative.

[Conclusions sur une règlementation intelligente](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/intm/146029.pdf)

Gestion des risques en matière douanière

Dans ses conclusions, le Conseil a approuvé la stratégie de l'UE sur la gestion des risques en matière douanière. Cette stratégie, qui a été présentée par la Commission l'été dernier (doc. [*12644/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st12/st12644.fr14.pdf) + [*12644/14 ADD 1*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st12/st12644-ad01.fr14.pdf)), vise à faciliter les flux commerciaux et à renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement. Les conclusions invitent aussi la Commission et les États membres de l'UE à mettre en œuvre la stratégie ainsi que les actions prioritaires recensées dans son plan d'action.

[Conclusions sur la stratégie et le plan d'action de l'UE sur la gestion des risques en matière douanière](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/146031.pdf)

INDUSTRIE

Compétitivité industrielle: programme pour la croissance et l'emploi

Le Conseil a tenu un débat et adopté des conclusions sur la compétitivité industrielle.

Ces conclusions portent notamment sur le rôle des PME et le travail de préparation pour l'établissement d'une feuille de route traitant des défis et opportunités pour l'industrie européenne.

Les ministres ont également entendu un exposé sur le premier rapport du réseau des représentants des PME, qui réunit des représentants nationaux chargés de promouvoir les intérêts des PME et de faire en sorte que le principe "Penser aux PME d'abord" soit intégré dans le processus d'élaboration des politiques et dans les propositions de réglementation à l'échelon de l'UE comme à l'échelon national, régional et local dans toute l'Europe.

[Conclusions sur la compétitivité industrielle](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/146035.pdf)

Secteur du tourisme

* Contribution du patrimoine culturel européen au tourisme

Le Conseil a adopté des conclusions sur la contribution du patrimoine culturel, naturel et maritime de l'Europe au renforcement du tourisme.

L'importance des synergies entre le tourisme et la culture et leur contribution à la croissance économique et à l'emploi ont été mises en avant, entre autres lors du Forum européen du tourisme organisé par la présidence italienne à Naples (Italie), les 30 et 31 octobre. À cette occasion, on a également rappelé qu'il est important de faire un meilleur usage des possibilités qu'offrent la numérisation et l'innovation pour une main-d'œuvre de grande qualité, d'une mobilité plus durable et plus inclusive et de maintenir l'Europe à la première place des destinations touristiques.

[Conclusions intitulées "Renforcer le tourisme en exploitant le patrimoine culturel, naturel et maritime de l'Europe"](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/intm/146038.pdf)

* Directive relative aux voyages à forfait

À l'issue d'un débat public, le Conseil a approuvé une orientation générale sur la réforme de la directive relative aux voyages à forfait.

Cette approbation permet d'entamer les négociations avec le Parlement européen en vue de mener à bien cette réforme dans les meilleurs délais.

La directive révisée étendra la protection actuelle accordée aux forfaits traditionnels organisés à l'avance à de nouvelles combinaisons de services de voyage (les "prestations de voyage assistées"), en particulier si elles sont vendues en ligne.

Voir également le [communiqué de presse](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/intm/146040.pdf).

Équipements de protection individuelle: nouvelles exigences en matière de sécurité

Le Conseil a confirmé, en délibération publique, l'accord dégagé sur une orientation générale concernant l'actualisation des exigences en matière de sécurité applicables aux équipements de protection individuelle vendus sur le marché intérieur (doc. [*15735/1/14 REV 1*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15735-re01.fr14.pdf))

Cette orientation générale permet de lancer les négociations avec le Parlement européen en vue d'adopter le nouveau règlement.

Les équipements de protection individuelle sont destinés à protéger contre tous les types de risques (par exemple, la chaleur, les flammes, les produits chimiques, les particules volantes, les chocs mécaniques, etc.) survenant dans différents environnements, à la maison, au travail ou lors d'une activité sportive. Il s'agit par exemple d'équipements de protection de la tête/des oreilles/des yeux (casques, cache-oreilles, lunettes), de protection respiratoire (masques à gaz et antipoussières), de protection du corps (vêtements de protection contre les produits chimiques, combinaisons de motocyclistes, vestes à haute visibilité), de protection des mains/jambes/pieds (gants de jardinage, genouillères, chaussures de sécurité) et de gilets de sauvetage.

Le nouveau règlement actualisera les règles en vigueur prévues par la directive 89/686/CEE. Celles‑ci s'appliquent à chaque équipement destiné à être placé et/ou mis en service pour la première fois sur le marché de l'UE. Elles définissent des exigences de santé et de sécurité et établissent les procédures d'évaluation de la conformité auxquelles les fabricants doivent se conformer. Les procédures dépendent de la gravité du risque en question. Le "marquage CE" est apposé sur les produits qui satisfont à ces exigences essentielles harmonisées en matière de santé et de sécurité.

Les nouvelles règles sont également destinées à améliorer la surveillance du marché par les autorités publiques, sans faire peser de charges ni de coûts inutiles sur les entreprises.

Installations à câbles: nouvelles exigences en matière de sécurité

Le Conseil a confirmé, en délibération publique, l'accord dégagé sur une orientation générale concernant l'actualisation des exigences en matière de sécurité applicables aux installations à câbles (doc. [*15442/2/14 REV 2*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15442-re02.fr14.pdf))

Cette orientation générale permet de lancer les négociations avec le Parlement européen en vue d'adopter le nouveau règlement.

Les principaux types d'installations à câbles sont les funiculaires, les télécabines, les télésièges à attaches débrayables et à attaches fixes, les téléphériques, les funitels, les installations combinées (constituées de plusieurs types de câbles, comme ceux des télécabines et des télésièges) et les téléskis.

Les exigences en matière de sécurité, d'environnement et de conformité du marché sont actuellement couvertes par la directive 2000/9/CE. La traction par câble et la fonction de transport de passagers sont les principaux critères déterminant le champ d'application de la directive, qui est applicable aux installations construites et mises en service à compter du 3 mai 2004.

Le nouveau règlement remplacera la directive 2000/9/CE afin d'assurer une cohérence accrue de l'ensemble de la législation d'harmonisation de l'UE relative aux produits industriels.

Les installations à câbles sont des produits uniques, adaptés aux conditions locales et associés à des infrastructures fixes et des machines mobiles. Les constituants de sécurité et les sous-systèmes sont soumis aux règles de libre circulation des marchandises ainsi qu'à l'évaluation de la conformité et à la déclaration de conformité. Néanmoins, les installations fixes relèvent de la compétence des États membres et font l'objet d'une autorisation de construction et d'une autorisation de mise en service octroyées par les autorités publiques compétentes.

Le nouveau règlement est également destiné à améliorer la surveillance du marché par les autorités publiques, sans faire peser de charges ni de coûts inutiles sur les entreprises.

RECHERCHE et INNOVATION

La science avec et pour la société

Le Conseil a eu un débat sur le rôle que la science jouera à l'avenir dans la société, sur la base d'un document de la présidence (doc. [*15451/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15451.fr14.pdf)).

Les ministres ont exposé leur point de vue sur la manière de mieux promouvoir et intégrer la recherche responsable dans tous les domaines d'action, ainsi que sur les conditions permettant de s'assurer que tous les acteurs sociétaux s'attacheront à développer des solutions novatrices pour relever les grands défis sociétaux. Ils ont également échangé des expériences, des pratiques et des projets de réformes relevant de leurs programmes de recherches nationaux respectifs.

Ils se sont aussi félicités des principes énoncés dans la déclaration de Rome, adoptée lors de la conférence que la présidence italienne a organisée su 19 au 21 novembre sur le lien entre science et société.

Un certain nombre d'initiatives ont été évoquées en vue d'améliorer ce lien, y compris la nécessité d'améliorer la communication à destination du public et l'accès aux résultats scientifiques, et de mieux intégrer le concept de recherche responsable et éthique dans les systèmes d'enseignement.

La recherche et l'innovation responsables consistent à mieux mettre la recherche et l'innovation en correspondance avec les valeurs, les besoins et les attentes de la société. Elles supposent une coopération étroite entre toutes les parties prenantes à divers niveaux, y compris l'enseignement des sciences, la définition des programmes de recherche, l'accès aux résultats de la recherche et l'application des nouvelles connaissances dans le plein respect des considérations d'éthique et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'Espace européen de la recherche

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les progrès accomplis en vue de l'achèvement de l'espace européen de la recherche (EER) et a adopté des conclusions.

Ces conclusions sont fondées sur le rapport d'étape 2014 sur l'EER que la Commission a publié en septembre dernier (doc. [*13197/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st13/st13197.fr14.pdf)) et sur l'échange de vues auquel les ministres ont procédé ensuite le 26 septembre.

Les États membres font le constat qu'il existe une base solide pour le déploiement de l'EER. Toutefois, nombre d'entre eux ont estimé qu'il fallait accélérer les actions en vue de sa réalisation.

Ces conclusions soutiennent l'élaboration, d'ici la mi-2015, en étroite coopération avec la Commission, d'une feuille de route pour l'EER. Cela devrait promouvoir une vision commune des principes de l'EER et des mesures concrètes destinées à les mettre en œuvre, ainsi qu'un ensemble d'outils et de bonnes pratiques.

La mise en place de l'EER, qui vise à créer un véritable marché unique pour la connaissance, la recherche et l'innovation, est une composante essentielle de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi.

L'[EER](http://ec.europa.eu/research/era/era_communication_en.htm) devrait renforcer l'excellence de la recherche dans toute l'Europe et accroître de ce fait la compétitivité de l'Europe dans le monde et sa capacité à relever avec succès les grands défis sociétaux.

[Conclusions du Conseil concernant le rapport d'étape 2014 sur l'Espace européen de la recherche](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/146064.pdf)

La recherche et l'innovation comme sources de croissance renouvelée

Le Conseil a adopté des conclusions concernant la recherche et l'innovation comme sources de croissance renouvelée.

Ces conclusions traitent de la qualité, de l'efficacité et de l'impact des dépenses publiques dans la recherche et l'innovation (R&I), ainsi que des axes d'action et de réforme prioritaires dans ce domaine.

Elles se fondent sur la communication que la Commission a publiée en juin 2014 (doc. [*10897/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st10/st10897.fr14.pdf)) et sur l'échange de vues auquel les ministres ont procédé ensuite le 26 septembre.

À cette occasion, les États membres ont de manière générale approuvé l'analyse et les recommandations contenues dans la communication, qui se concentre sur trois axes de réforme prioritaires: 1) la qualité de la mise au point du cadre stratégique et des processus d'élaboration des politiques, 2) la qualité des programmes, l'accent étant mis sur les ressources et les mécanismes de financement, et 3) la qualité des institutions actives dans la R&I.

La communication étudie les moyens d'utiliser le potentiel de R&I en tant que vecteurs de la croissance, pour améliorer la qualité des investissements dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

[Conclusions concernant la recherche et l'innovation comme sources de croissance renouvelée](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/146066.pdf)

Coopération euro-méditerranéenne en matière de recherche et d'innovation

Le Conseil a adopté des conclusions sur un partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne.

Ces conclusions évaluent le travail effectué dans le cadre de l'initiative PRIMA (partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne), afin de consolider le partenariat renouvelé dans la région. La Commission y est également invitée à évaluer la participation de l'Union dans un programme conjoint sur la base de l'article 185 du traité UE.

L'initiative PRIMA, à laquelle ont participé jusqu'ici plusieurs pays de l'UE et des pays partenaires de la région méditerranéenne, a été lancée afin de mettre en place un partenariat structuré à long terme en matière de recherche et d'innovation. Elle se fonde sur les principes de responsabilité commune et d'intérêt mutuel dans deux domaines spécifiques: la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, en vue de garantir une gestion durable des ressources communes et la croissance socio-économique de la région.

[Conclusions sur un partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/146060.pdf)

POLITIQUE SPATIALE

Soutenir la renaissance du secteur spatial européen

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la compétitivité du secteur spatial européen comme moteur essentiel de l'économie européenne, sur la base d'un document de la présidence et d'une série de questions (doc. [*15396/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15396.fr14.pdf)).

À l'issue du débat, le Conseil a adopté des conclusions sur les orientations et défis à relever dans l'avenir pour soutenir la renaissance du secteur spatial européen.

Les conclusions véhiculent un message politique fort sur l'importance d'une vision européenne globale et à long terme dans le domaine spatial.

Elles mettent l'accent sur les priorités de l'ambition spatiale européenne et sur les moyens de les concrétiser. Elles soulignent également que le rôle de moteur de l'économie européenne que joue le secteur spatial européen doit encore être renforcé et indiquent les mesures à prendre afin de faire face aux défis qui s'annoncent pour atteindre les objectifs de politique publique et répondre aux besoins des utilisateurs et aux demandes des citoyens.

En outre, elles portent sur le besoin d'une recherche scientifique spatiale renforcée afin de stimuler une croissance économique plus rapide, la création d'emplois et la compétitivité industrielle.

L'UE, l'Agence spatiale européenne (ESA) et les États membres y sont par ailleurs encouragés à harmoniser davantage leurs efforts pour développer et mettre en œuvre les programmes et infrastructures européens afin de maximiser les bénéfices pour les entreprises et les citoyens européens.

[Conclusions du Conseil: "Soutenir la renaissance de l'espace européen: orientations et défis à relever dans l'avenir"](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/intm/146073.pdf)

Exploration spatiale

L'astronaute Luca Parmitano a fait part aux ministres de son expérience à bord de la [station spatiale internationale](http://www.esa.int/Our_Activities/Human_Spaceflight/International_Space_Station), illustrant ainsi l'importance de la volonté politique dans la course spatiale.

Luca Parmitano[[1]](#footnote-1), astronaute de l'ESA, ambassadeur pour la politique spatiale durant le semestre de présidence italienne, a passé 166 jours dans l'espace, durant lesquels il a effectué plus de vingt expériences et participé à deux sorties dans l'espace et à l'amarrage de quatre engins spatiaux pour la mission. Son retour sur terre a eu lieu sans encombres le 11 novembre 2013.

DIVERS

* Un plan d'investissement pour l'Europe

Au cours du déjeuner de travail informel, les ministres ont entendu un exposé du vice-président de la Commission, Jyrki Katainen, sur les principaux éléments du [plan d'investissement pour l'Europe](http://ec.europa.eu/priorities/jobs-growth-investment/plan/index_fr.htm), présenté par la Commission le 26 novembre 2014.

À la suite d'un échange de vues, la présidence a conclu que les principaux enseignements du débat seraient résumés en vue de préparer le Conseil européen des 18 et 19 décembre et de servir de contribution des ministres pour la compétitivité.

* Paquet "Sécurité des produits et surveillance du marché"

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement de deux propositions de règlements concernant la surveillance du marché (doc. [*5890/13*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/13/st05/st05890.fr13.pdf)) et la sécurité des produits de consommation (doc. [*5892/13*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/13/st05/st05892.fr13.pdf)).

Même si les délégations sont largement d'accord sur le paquet dans son ensemble, il reste une question de nature politique à résoudre. Elle porte sur la proposition de disposition établissant l'obligation d'indiquer le pays d'origine pour les produits non alimentaires.

Un certain nombre de délégations estime que cette disposition améliorerait la traçabilité des produits et l'information des consommateurs. D'autres, en revanche, font valoir que cette obligation n'est pas justifiée et risquerait de peser lourdement sur les opérateurs économiques.

La présidence a invité la Commission à présenter de nouveaux éléments concernant les coûts et bénéfices qu'aurait l'obligation d'indiquer le pays d'origine, dans le but de faire avancer les négociations.

La Commission a confirmé qu'elle était en train de réunir des informations et éléments supplémentaires, qu'elle présentera début 2015 (doc. [*16041/1/14 REV 1*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/14/st16/st16041-re01.en14.pdf)).

* Initiative Blue Med

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'initiative Blue Med (doc. [*15592/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/14/st15/st15592.en14.pdf)).

Cette initiative vise à coordonner les activités de recherche et d'innovation pour soutenir une nouvelle approche durable pour gérer et exploiter le potentiel des secteurs marin et maritime de la mer Méditerranée. Huit États membres méditerranéens ont déjà commencé à coopérer dans le cadre de cette initiative.

* Programme spatial Copernicus

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur l'état d'avancement et les prochaines étapes du programme spatial Copernicus (doc. [*16011/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/14/st16/st16011.en14.pdf)).

Copernicus apportera une contribution importante à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi en Europe, et apportera des bénéfices et des applications concrets dans de nombreux domaines, tels que le climat et l'environnement, la sécurité et la sûreté maritimes, l'agriculture et la prévention et la gestion des catastrophes, ainsi que l'urbanisme.

Le 3 avril 2014, le premier satellite Copernicus, Sentinel‑1A, a été lancé depuis la base spatiale européenne de Kourou, en Guyane française. Il a commencé à envoyer des données de grande qualité, qui ont été mises à la disposition des utilisateurs de manière systématique, ouverte et gratuite.

* Résultats du Conseil de l'Agence spatiale européenne au niveau ministériel

Le Conseil a pris note des résultats du Conseil ministériel de l'ASE qui s'est tenu à Luxembourg le 2 décembre 2014.

Cette réunion a porté sur trois grands sujets: l'accès à l'espace, la station spatiale internationale et les perspectives d'avenir de l'ASE.

* Programme de travail de la future présidence lettone

La délégation lettone a informé les ministres au sujet du programme de travail de la présidence sur la compétitivité pour le premier semestre de 2015.

La première priorité de la présidence lettone est de faire en sorte que l'Europe soit compétitive, numérique et engagée dans le monde:

<http://www.es2015.lv/en/home/446-cabinet-of-ministers-to-present-the-priorities-of-the-latvian-presidency>

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Faire respecter les droits de propriété intellectuelle

La Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il souligne qu'il est déterminé à lutter contre les violations des droits de propriété intellectuelle (doc. [*15321/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15321.fr14.pdf)).

Il y demande à la Commission de mener à bien les actions prévues dans le plan d'action de l'UE sur la protection des droits de propriété intellectuelle, présenté le 1er juillet 2014 (doc. [*11533/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st11/st11533.fr14.pdf)), en étroite coopération avec les États membres et toutes les parties prenantes, y compris les détenteurs de droits, les intermédiaires et la société civile.

POLITIQUE COMMERCIALE

Régimes commerciaux préférentiels - rapport de la Cour des comptes

Le Conseil a adopté des conclusions par lesquelles il invite la Commission et les États membres à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport de la Cour des comptes sur la gestion des [régimes commerciaux préférentiels](http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR14_02/QJAB14002ENC.pdf).

RECHERCHE

UE-Suisse - accord de coopération scientifique et technologique

Le Conseil a autorisé la signature et l'application provisoire d'un accord de coopération scientifique et technologique avec la Suisse, qui associe ce pays à "Horizon 2020", le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour les années 2014 à 2020 (doc. [*15369/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15369.fr14.pdf)).

Cet accord précise les conditions de participation de la Suisse au programme Euratom 2014-2018 et aux activités menées par l'entreprise commune européenne pour le projet ITER sur l'énergie de fusion nucléaire.

Il a été signé le 5 décembre à Bruxelles est est applicable à titre rétroactif à compter du 15 septembre 2014, en attendant l'aboutissement des procédures nécessaires à sa conclusion.

ENVIRONNEMENT

Directive sur la qualité des carburants - méthodes de calcul et exigences en matière de rapports

Le Conseil a décidé de soumettre au Parlement européen le projet de directive du Conseil établissant des méthodes de calcul et des exigences en matière de rapports au titre de la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel.

La directive est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Pour autant que le Parlement ne s'oppose pas à l'adoption de la directive, le Conseil l'adoptera conformément à l'article 5 *bis*, paragraphe 4, point g), de la décision 1999/468/CE du Conseil.

TRANSPORTS

Transport routier commercial - classification des infractions graves

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement concernant la classification des infractions graves aux règles de l'UE pouvant porter préjudice à l'honorabilité des transporteurs par route (doc. [*13412/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st13/st13412.fr14.pdf) + [*13412/14 ADD1*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st13/st13412-ad01.fr14.pdf)). Ce projet de règlement complète le règlement 1071/2009 et modifie l'annexe III de la directive 2006/22/CE.

Ce projet de règlement établit une liste commune des types et niveaux de gravité des infractions en question et prévoit la fréquence maximale d'occurrence au-delà de laquelle des infractions graves répétées sont considérées comme plus graves.

Ce règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut à présent adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Accord Interbus: transport international de voyageurs

Le Conseil a décidé d'autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord élargissant le champ d'application de l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) pour couvrir le transport international régulier de voyageurs par autocar ou par autobus.

PÊCHE

Efficacité du soutien apporté par le Fonds européen pour la pêche

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes sur l'efficacité du soutien à l'aquaculture apporté par le Fonds européen pour la pêche, figurant dans le document [*15537/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15537.fr14.pdf).

1. <http://lucaparmitano.com/> [↑](#footnote-ref-1)